

Ecole des Cobbers à FROMELLES
Année scolaire 2022-2023
Procès-verbal du 2ème conseil d'école
Mardi 27 février 2023

Ouverture de séance à 18h15

Etaient présents :

M. MASSON, Maire de Fromelles

Madame la première adjointe au Maire, en charge de l'école et membre de la commission école : Mme BLONDEL

M PRUVOST, M DEFEVRE et M JAMEZ, élus municipaux, membres de la commission école

Mme NARDI, responsable périscolaire pour la commune de Fromelles

Les enseignants : Mme MAERTEN, Mme PARMENTIER, Mme FOLLET, Mme MAHIEU, Mme BECQ, Mme DELEPIERRE, Mme WILLEFERT

Les représentants des parents d'élèves : Mme MERCIER, Mme VADUREL, M MERCIER, Mme MERY, Mme CHOUAF, M CANY, Mme POTTIEZ, Mme DARDHALON

Mme Delphine CAPPE, ATSEM

Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme HOUVENAGHEL

Etaient absents excusés :

Mme LUCAS, Mme LOBBE, Mme POTTIEZ, représentants des parents d'élèves

Madame la présidente de l'association de parents d'élèves : Mme VANDAELE

M. PUEL, Inspecteur de l'Education Nationale.

1- Exercice incendie et PPMS :

1-1 Exercices incendies

Dans les écoles primaires, des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire. Le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée. Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Pour cela ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité.

De plus, à ce sujet, la mairie a organisé cette année une formation incendie durant les vacances scolaires de la Toussaint et tous les enseignants qui le souhaitaient pouvaient y participer. Organisée par les pompiers, cette après-midi de formation a rappelé le fonctionnement d'un incendie et les conséquences sur un bâtiment complet. Pour cela, nous

avons été formés à adopter un comportement destiné à sécuriser d'abord les élèves puis les locaux dans un second temps.

Dans notre école, trois exercices ont été faits depuis le début de l'année scolaire. Le premier exercice a permis d'instaurer les règles à respecter en cas d'incendie et de réfléchir l'organisation. Pour ce premier exercice, les enseignants et les élèves avaient été informés du jour et de l'heure.

Pour les deux exercices suivants, ni les enseignants, ni les élèves ne savaient à quel moment l'exercice aurait lieu.

On peut constater qu'au fur et à mesure de l'avancée dans l'année, les élèves sont de plus en plus rapides pour quitter le lieu qu'ils occupent dans le calme et la rigueur. Dès le 2ème exercice, tous les élèves étaient rassemblés dans le calme en moins d'1 minute.

Il y aura d'autres exercices incendie, notamment sur un temps « charnière » de passage entre le moment scolaire et la prise en charge des élèves pour le temps périscolaire. Un autre exercice est aussi envisagé un mardi matin, en compagnie des nourrices présentes sur l'école avec le Réseau des Assistants Maternels.

1-2 PPMS :

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sécurité » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Il existe deux types de PPMS : Le PPMS risques majeurs et le PPMS intrusion/attentat. Présentation des documents (voir annexes).

Ces 2 documents sont rédigés de façon à prévoir les difficultés qui pourraient être rencontrées dans notre école en cas d'intrusion ou en cas de confinement forcé dans l'école.

1-2-1 le PPMS Intrusion/Attentat :

Il s'agit avant tout de prévoir la mise en sécurité des élèves en cas d'intrusion dans l'école. Cette intrusion peut être de deux natures : une personne extérieure qui veut commettre un attentat et a désigné arbitrairement notre école ou un adulte connu de l'école (parent en colère ...) qui connaît les lieux et s'introduit avec un objectif malveillant.

Les élèves doivent donc être prêts à réagir en cas d'incident. Pour cela, le signal sonore choisi avec le gendarme Lartigaut, référent sécurité de notre école, est le coup de sifflet donné par le premier adulte témoin de l'intrusion. Ces coups de sifflet continus sont répétés par tous les enseignants qui les entendent et les élèves doivent alors se mettre à l'abri et s'enfermer pour n'être ni vu ni touché.

Nous avons fait le choix de présenter cet exercice comme un jeu « loup touche-touche » aux élèves de cycle 2. Pour les CM-CM2, nous avons un peu plus expliqué les enjeux de cet exercice et pris le temps de répondre à toutes leurs questions, tout en restant rassurants et optimistes sur les risques encourus.

Nous avons fait plusieurs exercices concernant une « intrusion-confinement ». Concrètement, les élèves entendent le signal sonore, ils doivent se cacher à l'intérieur d'un bâtiment et tout mettre en œuvre pour que l'intrus ne puisse pas pénétrer dans le local. Les installations faites par la mairie avec les portes de sécurité jouent un rôle primordial. Ces portes permettent aux

personnes dans le bâtiment de sortir rapidement, mais empêchent toute intrusion depuis l'extérieur.

Nous avons fait 5 exercices en tout, afin d'ancrer les bonnes habitudes à prendre et les élèves ont réussi à atteindre les objectifs attendus.

D'autres exercices sont prévus, afin d'automatiser les bons réflexes car nous constatons que c'est la répétition qui permet d'obtenir ces bons réflexes et que les enfants sont vraiment réceptifs à ces manœuvres.

De plus, un autre exercice sera mis en place dans les semaines à venir : l'exercice « intrusion/évacuation » ; comme nous l'avons fait les années précédentes. Il s'agit toujours de la présence d'un intrus dans l'école, mais cette fois, les élèves doivent quitter l'établissement dans l'ordre et en toute sécurité.

1-2-2 le PPMS risque majeurs :

Dans la cadre d'un « risque majeur », le fonctionnement est différent. Cette fois, il s'agit d'un risque éventuel qui oblige le confinement long dans les classes.

Géographiquement, les risques majeurs sont de 3 ordres ;

- l'inondation
- l'explosion d'usine
- la tempête

Il convient d'envisager la possibilité que les élèves soient « coincés » avec les enseignants dans l'école pendant plusieurs heures. Il faut donc être en mesure d'accueillir les classes dans des conditions acceptables de confinement et pouvoir communiquer avec l'extérieur sur l'état des lieux de l'école.

Pour cela, des exercices ont été menés les années précédentes. Le PPMS risque majeur ressemble à un PPMS intrusion-confinement pour les élèves, il n'y a donc pas de mesure supplémentaires à prendre pour leur entraînement. Par contre, en cas de catastrophe imposant un confinement long, deux axes ont été travaillés par l'équipe enseignantes : les conditions matérielles de confinement (attendre dans de bonnes conditions la levée du risque, enfermés dans l'école) et les moyens de communication avec l'extérieur (notamment les familles).

Pour cela, la mairie a installé dans chaque classe une malle PPMS détaillée par Mme Blondel :

Les malles ont été composées selon les recommandations de l'Education Nationale. On y trouve de quoi encadrer correctement les élèves (nourriture, eau, lampe de poche avec dynamo, ruban adhésif solide pour calfeutrer les vitres si besoin...), de quoi soigner les blessés éventuels (trousses de secours, informations particulières sur l'état de santé des élèves...) et de quoi communiquer avec l'extérieur (numéros de téléphone de toutes les familles, poste radio à piles...).

Le principale utilisation envisagée reste en cas de problème météo urgent qui contraint les élèves à rester dans l'école après 16h30 le temps d'une accalmie.

Nous savons que l'école est dans une zone à risque, notamment avec la « chaîne seveso », nous devons donc prendre les précautions nécessaires.

De plus, nous rappelons aux familles que si un événement climatique ou autre était signalé, il est impératif que les parents ne cherchent pas à venir rechercher leur enfant. Nous aurons comme priorité d'installer tout le monde dans l'école et dans les meilleures conditions possibles puis de communiquer avec les familles. Chaque classe a, dans son registre d'appel, un récapitulatif avec toutes les coordonnées des parents et des personnes à prévenir en cas d'urgence. Nous sommes désormais aussi équipés de postes radio qui fonctionnent sans électricité. Nous pourrons recevoir des infos et en émettre (avec nos téléphones portables). Il

s'agira donc, pour tout le monde, de prendre son mal en patience et d'attendre la fin de l'alerte donnée par les services compétents.

2- Comptes de l'école pour l'année en cours :

A l'heure actuelle, il y a 3 883, 54 € sur le compte en banque. Présentation du dernier relevé de compte, en date du 01/02/2023,

Sur ce compte, il faut distinguer deux fonctionnements différents :

- **Les coopératives de classe.** Nous avons encaissé 1120€ de contributions volontaires des familles. J'ai divisé ces 1120€ par le nombre total d'élèves présents, ce qui représente 8,68 € par élève. Ainsi, les classes se voient attribuer une somme de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves. *Les enseignants détaillent les frais engagés dans leur classe par leurs petits projets menés depuis la rentrée.* A ce jour, quelques dépenses ont été faites dans chaque classe, un détail sera donné aux familles après ce conseil d'école via le site internet.
- **La coopérative centrale.** Les actions menées permettent d'engranger des bénéfices qui servent à payer des projets pour les élèves de l'école, en fonction des besoins de chaque classe. Quelques exemples de financements liés à la coopérative scolaire :
 - L'assurance de l'école et le logiciel de comptabilité qui permet le fonctionnement des comptes de l'école (350€)
 - Le projet chorale pour les classes du CP au CM2 (1 500€)
 - Sortie cinéma pour le projet intergénérationnel avec les CM1-CM2 (150€)

Les actions menées cette année afin de permettre ces dépenses sont les suivantes : vente de gaufres, loto, photos scolaires, vente de fleurs, vente de calendriers et de boules à neige, vente de chocolats de Noël.

Les projets à financer à venir sont : la sortie de tous les élèves de l'école pour un voyage de fin d'année et le projet cirque.

Nous cherchons encore des idées pour le voyage de fin d'année, sachant que nous souhaitons partir tous ensemble, il faut donc trouver un lieu qui convienne à la fois aux TPS et aux CM2. Comme chaque année, nous demanderons une participation à la mairie pour le financement des bus lors de cette sortie.

Concernant le projet cirque, nous le finançons conjointement avec l'APE que nous remercions vivement pour leur soutien.

De plus, nous menons différents projets, soumis à des demandes de subventions dans le cadre du dispositif « Notre école faisons-la ensemble ». Présentation du document. Les projets envisagés ne seront menés qu'en cas de réponse positive à notre demande de subvention. En cas de rejet de notre dossier, nous ne pourrions pas mettre en œuvre ses projets avec les fonds restants sur le compte en banque OCCE. Comme chaque année, la seule prévision que nous mettons de côté concerne la classe de neige organisée tous les 3 ans. En marge de ce projet spécifique, l'objectif n'est pas de garder de l'argent, les dépenses sont proportionnelles aux entrées d'argent afin de financer au maximum les projets que nous voulons faire vivre aux élèves. En théorie, nous finissons donc l'année avec une somme minimale (notamment de quoi payer les frais de fonctionnements bancaires et les adhésions à l'OCCE en septembre) pour que les élèves puissent profiter des sommes récoltées.

Chaque fin d'année scolaire une commission est rassemblée afin de présenter les comptes de l'école à l'ensemble de la communauté éducative. Nos comptes sont validés chaque année par un comptable et un commissaire aux comptes via l'organisme OCCE , mais la commission a plus pour rôle de « comprendre » les dépenses et de vérifier que chaque entrée ou sortie d'argent est assortie d'une pièce justificative. Cette commission est composée d'un parent d'élève (autre que les parents élus), un élu municipal et une personne complètement étrangère à l'école. Toutes les personnes volontaires sont invitées à se faire connaître si elles souhaitent intégrer cette commission.

3- Rentrée septembre 2023 :

3-1 Effectifs

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2022	16	11	14	18	16	15	18	11	15	134
2023		16 +2	11	14	18	16	15	18	11	121

Nous avons déjà reçu des demandes d'inscriptions en Toute Petite Section. Pour rappel, c'est la mairie qui inscrit dans les écoles publiques, la directrice n'a pas son mot à dire sur les inscriptions.

Prise de parole de Mme Blondel concernant les critères d'inscription automatique ou les dérogations possibles pour s'inscrire dans notre école :

Tous les habitants de Fromelles ont une place de droit dans l'école. Pour les personnes qui n'habitent pas à Fromelles mais souhaitent y scolariser leur enfant, il faut faire une demande de dérogation en mairie. Il existe des critères précis pour qu'une dérogation puisse être acceptée :

- *Enfant en nourrice sur Fromelles*
- *Grands-parents pour Fromelles*
- *Enfant travaillant pour la mairie de Fromelles*
- *Autre demande justifiée par la famille*

Les demandes de dérogation sont examinées en commission école (composée des élus présents ce jour au conseil d'école) et une réponse est apportée en fonction du nombre de places disponibles dans l'établissement à la rentrée suivante.

Une fois qu'un élève est inscrit, la directrice procède à l'admission de l'élève, c'est juste une formalité administrative qui informe les services de l'État de la présence des élèves dans l'établissement. Les élèves soumis à l'obligation scolaire sont automatiquement admis dans l'école. Pour la rentrée prochaine, il s'agit donc des enfants nés à partir de 2020. Pour les élèves nés en 2021, l'admission n'est pas automatique, c'est la directrice qui décide de la pertinence de les faire entrer dans l'école avant l'âge de la scolarité obligatoire.

Concrètement, nous mettons tout en place pour pouvoir accueillir au mieux tous les élèves inscrits par la mairie, mais nous ne sommes jamais en mesure, d'affirmer à l'avance que les Tous-Petits pourront être scolarisés dès septembre dans l'école et pour la journée complète.

Nous avons écrit un projet de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans qui nous donne l'autorisation d'accueillir les enfants avant leurs 3 ans révolus et nous avons organisé nos conditions d'accueil (notamment dans la rénovation du dortoir), mais cela n'inclut pas l'admission automatique et effective des enfants nés en 2021 pour la rentrée en septembre 2023.

Pour planifier leur arrivée dans des conditions optimales, nous avons besoin de :

- connaître les effectifs exacts des enfants qui restent l'année prochaine à l'école (un papier sera distribué aux familles comme chaque année, nous demandons aux parents de le compléter sérieusement)
- connaître les effectifs d'élèves redoublant ou bénéficiant d'un passage anticipé
- connaître les effectifs exacts des nouvelles inscriptions dans l'école (un document sera distribué dans le village par la Mairie lors du prochain toutes boîtes)
- connaître les modalités de remplacement de Mme Maerten qui part en retraite en fin d'année scolaire.

L'année prochaine, les enseignants présents seront Mme Parmentier, Mme Delepierre et Mme Willefert qui ne souhaitent pas participer au mouvement et donc changer d'école. Par contre, il y aura un nouveau titulaire nommé sur le poste de Mme Maerten et, normalement, un enseignant temporaire pour remplacer Mme Follet. L'arrivée de nouveaux personnels dans l'école inclut aussi une possible redistribution des niveaux de classe comme les années précédentes. Il n'est pas possible pour l'instant de se projeter sans connaître les intentions de chacun.

Une fois toutes ces informations récoltées, nous pourrons affiner la structure de l'école et répondre aux familles de TPS qui ont besoin de savoir si leur enfant pourra être accueilli à l'école durant l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'instant, si les effectifs par classe d'âge demeurent identiques ou proches, nous pourrons accueillir des élèves de 2 ans et la structure de l'école resterait la même :

TPS-PS : 24 élèves

MS-GS : 25 élèves

CP-CE1 : 24 élèves

CE1-CE2 : 25 élèves

CM1-CM2 : 29 élèves

3-2 Rythmes scolaires :

Comme chaque année, il nous est demandé de nous positionner concernant le rythme souhaité pour notre école à partir de la rentrée de septembre 2023. Une décision doit être prise entérinée par le conseil d'école.

Pour rappel, le projet du Gouvernement actuel prévoit une semaine de classe sur 5 matinées et 4 après-midi. En cas de volonté d'une semaine sur 4 matinées et 4 après-midi, il convient de faire une demande de dérogation.

Lecture du document de Mme la rectrice (voir annexe)

Le temps de présence des élèves dans l'école reste de 24h hebdomadaire.

Nous devons donc statuer sur le choix pour la rentrée :

- Soit une semaine de 4 jours (comme cette année)
- Soit une semaine de 4,5 jours (comme jusqu'en 2018, mais sans les NAP)

Débat autour de la question et vote.

Les personnes votantes sont :

5 enseignants : Mme Delepierre, Mme Parmentier, Mme Becq, Mme Mahieu et Mme Willefert

5 parents : M. Cany, Mme Mercier, Mme Chouaf, Mme Vadurel, Mme Méry

2 élus municipaux : Mme Blondel, M Pruvost

La DDEN : Mme Houvenaghel

Le choix se porte sur la semaine de 4 jours, comme cette année. Une demande de dérogation conjointe sera donc envoyée aux services de l'Éducation Nationale pour demander à bénéficier d'une dérogation aux dispositions des 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} alinéas de l'article D.521-10 du code de l'éducation permettant de répartir les heures d'enseignement sur huit demi-journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) réparties sur quatre jours (le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

4- Évaluation d'école :

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 *pour une école de la confiance*, qui crée le Conseil d'évaluation de l'École, lui confie notamment la mission suivante : « Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'écoles et définit les modalités de leur publicité »

Notre école y participe cette année. Il s'agit de la première année de mise en place de ce dispositif dans notre circonscription, nous n'avons pas encore de recul. Nous remercions donc vivement les parents d'élève élus qui sont venus à la réunion d'information organisée par Monsieur Puel, Inspecteur de l'Éducation Nationale, au mois de novembre 2022.

Le cadre précise les finalités et le déroulement de l'évaluation, qui s'appuie sur la complémentarité entre les démarches d'auto-évaluation et d'évaluation externe.

Il est complété par plusieurs documents :

- Le portrait de l'école, fourni par les services statistiques académiques
- Le guide de l'auto-évaluation
- Le cahier des charges de l'évaluation externe
- La charte de déontologie de l'évaluation externe

Concrètement, nous allons, de notre côté, tous ensemble, nous auto-évaluer puis un groupe de personnes extérieures à l'école viendront évaluer l'école grâce à ce premier outil qui servira de diagnostic.

Le comité d'auto-évaluation est déjà composé des enseignantes et des parents élus (membres désignés précédemment lors du 1^{er} conseil d'école). A cela s'ajoutent désormais Delphine Cappe, ATSEM de l'école et Charlotte NARDI, responsable du service périscolaire qui se sont portées volontaires pour représenter la mairie dans le processus.

La première étape de notre auto-évaluation est de recueillir l'avis de toutes les familles concernant l'école. Pour cela un questionnaire sera diffusé et nous demandons à tous les parents de bien vouloir participer. Ces questionnaires (anonymes) feront ensuite l'objet d'une analyse qui nous permettra de choisir les points saillants à travailler dans l'élaboration de notre nouveau projet d'école.

Le questionnaire sera distribué numériquement et le dépouillement est prévu lors du prochain conseil de maîtres au mois de mars.

Le questionnaire est soumis à l'approbation des membres du conseil d'école. Il est complété et modifié par les remarques faites par les différentes parties en présence.

5- Remarques diverses :

Mme Blondel profite de l'assemblée réunie pour remercier vivement les bénévoles qui viennent aider régulièrement.

Elle remercie chaleureusement, au nom de la commune, toutes les personnes qui aident, même ponctuellement.

De façon régulière, il y a l'association de parents d'élèves, mais aussi les parents élus ici présents. De même, pour l'accès à la culture, des bénévoles de la médiathèque se mobilisent pour accueillir toutes les semaines les élèves de maternelle et pour lire des histoires toutes les semaines aux élèves de CE et CM.

Plus ponctuellement des parents accompagnent pour les sorties scolaires et donnent des coups de mains dans l'organisation des éléments festifs (loto ...).

Enfin, pour l'aide aux devoirs, plusieurs personnes bénévoles se mobilisent pour permettre au dispositif de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Grâce aux bénévoles qui complètent l'équipe municipale, tous les enfants de l'école, du CP au Cm2, sont accueillis et encadrés individuellement dans la lecture à voix haute et l'apprentissage des leçons. Deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, entre 3 et 5 personnes se répartissent dans 2 salles (la salle d'évolution et la classe des MS-GS ou le bureau de la directrice) pour faire lire à voix haute tous les élèves et leur faire réviser les leçons vues en classe. Quand les conditions le permettent, les adultes encadrent les élèves dans les exercices écrits de réinvestissement des notions travaillées.

Prochain conseil d'école le 16/05/2023

Clôture de séance : 20h35